

LA BANANE AFRICAINE DANS L'UNION EUROPEENNE

Septembre 2004

SYNTHESE

(1) La banane occupe une place de premier plan dans l'économie des principaux pays producteurs de banane d'Afrique que sont le Cameroun et la Côte d'Ivoire. C'est l'un des principaux produits d'exportation de diversification. C'est également une activité pourvoyeuse d'emplois permanents ; 500.000 personnes vivent directement ou indirectement de la banane au Cameroun et en Côte-d'Ivoire.

(2) L'Europe est le débouché quasi exclusif des bananes de l'Afrique de l'Ouest et Centrale et une grande partie des autres cultures de diversification de ces pays est exportée vers l'Europe grâce à la logistique maritime bananière. C'est donc également un facteur d'intégration régionale.

Cette activité est d'autant essentielle pour l'économie de ces pays que, grâce à l'important trafic maritime qu'elle génère, elle a permis la diversification desdites économies (grosse production d'ananas en Côte-d'Ivoire et relance de cette filière au Cameroun), contribuant par ailleurs à promouvoir, dans les faits, la politique d'intégration régionale prônée par l'Union Européenne au travers de l'Accord de partenariat économique de Cotonou.

(3) Les plantations de banane de Côte-d'Ivoire et du Cameroun jouent un rôle social important auprès de leurs travailleurs et des populations installées à la périphérie desdites plantations.

Les Sociétés bananières africaines sont à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté, souvent en lieu et place des Etats (construction de logements sociaux, lutte contre les grandes endémies, édification de salles de classe, d'hôpitaux, dispensaires et centres de santé, etc...).

(4) La protection de l'environnement fait également partie des préoccupations des sociétés produisant de la banane en Afrique.

Les Sociétés bananières africaines, qui ont obtenu, pour la plupart d'entre elles, la certification ISO 14001 et EUREPGAP, sont des acteurs efficaces de la politique de protection de l'environnement.

(5) L'augmentation des exportations de banane de la Côte d'Ivoire et du Cameroun est essentiellement la conséquence d'une augmentation du rendement à l'hectare.

L'expansion et la pérennité de la banane africaine se heurtent à de nombreux obstacles :

- ❑ **Rareté et indisponibilité de terres** favorables à la culture de la banane.
- ❑ **Précarité de l'accès à la terre** qui est soumis à des usages fonciers et coutumiers complexes et aléatoires.
- ❑ **Faiblesse des investissements en Afrique.**
- ❑ **Des prix de revient élevés** par rapport aux producteurs de la zone dollar : en Côte-d'Ivoire et au Cameroun, le prix de revient moyen s'établit à 12,7 € le carton de 18,14 Kgs, soit 685 € la tonne. Selon nos sources, le prix de revient moyen des productions latino-américaines serait de 8,6 € le carton, soit 465,4 € la tonne.

(6) Il existe un marché mondial de la banane qui évolue d'une manière très similaire d'un continent à un autre et un marché où il y a une régulation des prix par un contingentement de l'offre. Il ne faut donc pas (comme certaines études l'ont fait) prendre comme prix extérieur le prix du marché de l'UE qui est un marché spécifique, mais le prix du marché mondial. C'est donc ces prix intérieur (marché UE) et extérieur (marchés « hors UE » et USA) qui doivent servir de référence pour le calcul du tarif d'entrée des bananes de la zone dollar.

La banane africaine, comme toutes les bananes ACP ou communautaires, n'a jusqu'ici survécu qu'avec un contingentement du marché européen qui a permis d'obtenir un prix supérieur de l'ordre de 6,28 € le carton de 18,14 Kgs, soit 346 € la tonne, par rapport au prix extérieur (marchés « hors UE » et USA), avec des variations allant de 230,69 € pour le minimum à 493,84 € la tonne pour le maximum.

Pour maintenir cette activité génératrice d'emplois, de revenus et contribuant à diminuer significativement la pauvreté dans les pays où elle est implantée tout en étant respectueuse de l'environnement, il est nécessaire que les importations de bananes en provenance de ces pays soient protégées par un tarif douanier suffisant.

(7) Le système contingentaire a su préserver la place de la consommation de la banane en Europe (3^{ème} place après la pomme et l'orange). Par ailleurs, s'il est vrai que le prix de la banane, analysé sur une période plus ou moins longue, s'avère légèrement supérieur à celui de la pomme et de l'orange, il reste constant qu'il est toujours inférieur au prix de tous les autres fruits.

1 - PLACE DE LA BANANE EN AFRIQUE DANS LES PAYS PRODUCTEURS

1.1. PLACE DANS LEUR ECONOMIE

(1) La banane occupe une place de premier plan dans l'économie des principaux pays producteurs de banane d'Afrique que sont le Cameroun et la Côte d'Ivoire. C'est l'un des principaux produits d'exportation agricole qui a de plus favorisé la diversification. C'est également une activité pourvoyeuse d'emplois permanents.

Pour le Cameroun, les exportations de banane représentaient respectivement 12,5 % et 16,1 % des tonnages exportés hors pétrole et 4.7 % et 6.1% en valeur pour 2002 et le 1^{er} semestre 2003 (Sources : Ministère du Développement industriel et Commercial : évolution de la banane dans le commerce extérieur du Cameroun).

A la fin des années 90, le nombre total de travailleurs employés par le secteur était de 9.400, dont plus de 55% de permanents et les emplois indirects créés par cette activité étaient estimés à 36.000. Si l'on estime qu'un actif salarié fait vivre 5 personnes (ratio couramment admis), c'est plus de 200.000 personnes qui vivent de la banane au Cameroun (Source : Evaluation of Assistance to ACP banana exports : Cameroun report – 1999).

En Côte d'Ivoire, les chiffres sont similaires, et il faut y ajouter le secteur de l'ananas, étroitement lié au secteur de la banane, et qui emploie également plusieurs milliers de travailleurs.

C'est donc au total plus de 500.000 personnes en Afrique (Cameroun et Côte-d'Ivoire) qui vivent directement ou indirectement de la banane et de l'ananas.

1.2. LA BANANE, FACTEUR D'INTEGRATION REGIONALE

(1) L'Europe est le débouché quasi exclusif des bananes de l'Afrique de l'Ouest et Centrale et une grande partie des productions de diversification de ces pays est exportée vers l'Europe grâce à la logistique maritime bananière.

Beaucoup de pays de ces deux sous-régions produisent des fruits et légumes qui sont exportés vers l'Europe par les bateaux réfrigérés (reefers) transportant de la banane :

- Ananas au Cameroun : quelques milliers de tonnes ;

- ❑ Ananas au Ghana, dont la production est en pleine expansion (40.000 T aujourd'hui et 70.000 T en 2005) et qui sont exportés en Europe grâce aux reefers venant du Cameroun et faisant route vers la Côte d'Ivoire ou l'Europe.
- ❑ Ananas en Côte-d'Ivoire (200.000 T) et mangues du Mali et Burkina Faso sont exportés également vers l'Europe sur les reefers.
- ❑ Légumes du Sénégal, qui sont exportés sur les reefers en provenance du Cameroun et de Côte d'Ivoire et se dirigeant vers l'Europe.

Ces exportations de diversification, qui complètent le chargement des bateaux bananiers, obtiennent des taux de fret plus avantageux que les autres modes de transport maritime.

1.3. LE ROLE DES SOCIETES BANANIERES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(1) En Côte d'Ivoire et au Cameroun plus particulièrement, ce sont des plantations de moyenne importance qui réalisent la production de banane.

Il existe peu de petits planteurs, à la différence de l'Equateur par exemple. Mais, on est loin d'atteindre la taille des grandes plantations d'Amérique Centrale et Latine.

(2) Les plantations de banane de Côte-d'Ivoire et du Cameroun jouent un rôle social important auprès de leurs travailleurs et des populations installées à la périphérie des dites plantations. Ces prestations sociales représentent une charge non négligeable pour les sociétés.

Les sociétés bananières doivent assurer diverses fonctions sociales en lieu et place de l'Etat : logements et commodités, soins, éducation, cadre de vie.

- ❑ Logement : la plupart des sociétés assurent le logement de leurs travailleurs dans des constructions disposant de toutes les commodités. Les sociétés disposent ainsi de milliers de logements qui ont été construits à leur charge et qui sont entretenus par elles.
- ❑ Commodités : eau courante potable, éclairage des logements et villages, collecte des ordures ménagères, et entretien des villages (voirie et superficies non bâties notamment).

- ❑ Activités éducatives : classes d'enseignement primaire et secondaire avec enseignants diplômés souvent logés et payés par la société, mais aussi bibliothèques, cinéma, etc....
- ❑ Lutte contre les grandes endémies : les sociétés bananières d'Afrique sont dans leur zone d'intervention le « bras armé » des ONG et de l'Etat dans la lutte contre les grandes endémies : sida par des campagnes de prévention et de formation, rougeole par des campagnes de vaccination, diarrhées létales du nourrisson par des campagnes d'information et de formation des mères notamment.
- ❑ Activités médicales spécifiques : les sociétés disposent d'infrastructures sanitaires adaptées : hôpital, dispensaires et infirmeries dans les villages qui accueillent et soignent les travailleurs et leur famille ainsi que les populations avoisinantes. Parmi les activités, on notera : opérations et accouchements, radiographies, analyses médicales, transport des malades et blessés dans des ambulances, campagnes de vaccination et distribution de médicaments. Certaines sociétés disposent d'assurances médicales internes. Du personnel qualifié est chargé de mettre en œuvre la politique médicale de chaque société.

Toutes ces actions (accès à l'eau potable, soins médicaux, éducation et logement) contribuent à la **lutte contre la pauvreté**.

(3) La protection de l'environnement fait également partie des préoccupations des sociétés produisant de la banane en Afrique.

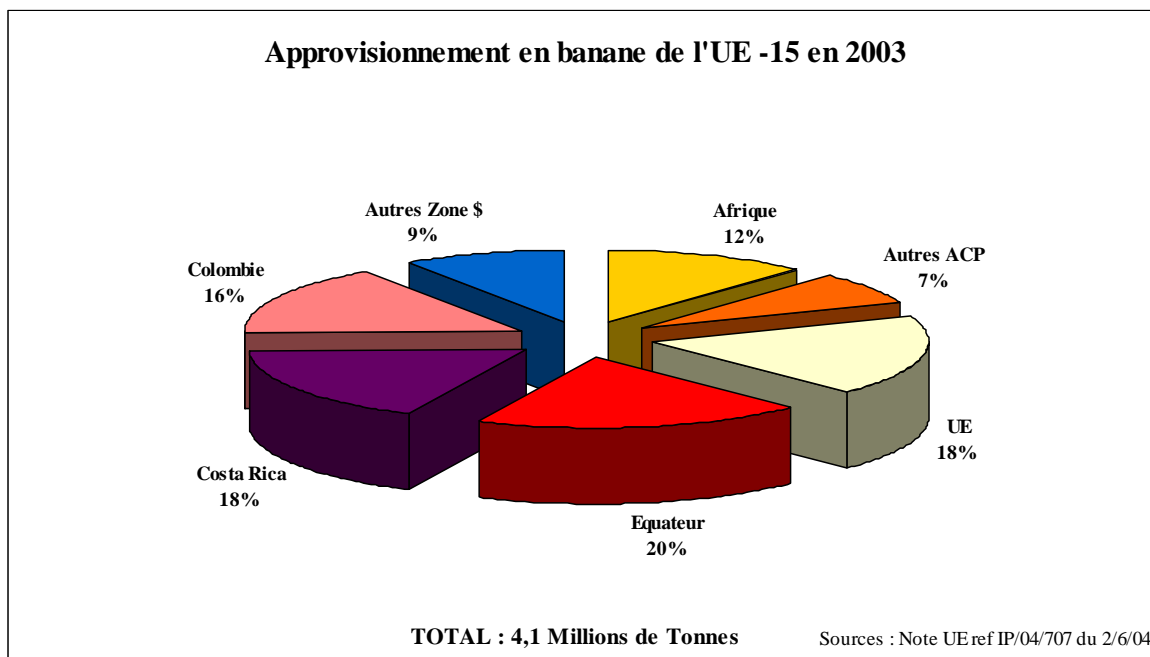
Que ce soit en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, les plus importantes sociétés produisant de la banane prennent en compte les exigences de l'environnement par la certification ISO 14001 et de bonnes pratiques agricoles par la certification EUREPGAP.

1.4. LES POSSIBILITES D'EXPANSION DE LA PRODUCTION AFRICAINE

(1) La banane africaine représente un très faible volume de l'approvisionnement du marché européen : 12% en 2003.

En 2003, les pays ACP ont exporté vers l'Europe 786.000 Tonnes de banane, dont environ 494.000 tonnes en provenance de Côte d'Ivoire et du Cameroun. Ces deux pays représentaient, en 2003, 63% de la production totale des pays ACP ; en fait l'augmentation de leur production depuis quelques années n'a fait que combler partiellement la baisse de production des 4 Îles Sous le Vent (Windwards) qui sont passées de 239.000 tonnes en 1993 à 68.000 tonnes en 2003. Par rapport au commerce

mondial, les exportations de banane réalisées par ces deux pays représentent 4% des échanges mondiaux et 12% de la consommation de l'UE des 15.



(2) L'augmentation des exportations de banane de la Côte d'Ivoire et du Cameroun est plus la conséquence d'une augmentation du rendement à l'hectare que d'un accroissement significatif des superficies plantées en banane.

- **Au Cameroun**, entre 1995 et 2003, les superficies sont passées de 5.400 à 6.900 ha par la création d'une nouvelle plantation d'environ 750 ha et de petites extensions sur les plantations existantes, pendant que les rendements passaient de 32 à 43 tonnes/ha de banane export. L'augmentation de la production du Cameroun a donc été essentiellement le fait d'une augmentation des rendements et de la nouvelle plantation qui produisait 34.000 Tonnes en 2003. A un moment ou à un autre, toutes les plantations de banane du Cameroun ont eu des difficultés financières lors de baisses prolongées des cours en Europe.
- **En Côte d'Ivoire**, entre 1995 et 2003, les superficies ont diminué de plus de 20% du fait de la fermeture de petites plantations peu productives et de la restructuration parcellaire des plantations plus grandes ; ainsi, les producteurs sont passés de 78 à 23 entre 1995 et 2004. Pendant cette même période la production passait de 172.000 à 223.000 tonnes du fait de la pratique de meilleures techniques culturales entraînant de meilleurs rendements.

Au total, la superficie globale mise en culture au Cameroun et en Côte-d'Ivoire est restée constante.

(3) Les terres favorables et disponibles pour la culture de la banane sont rares et leur occupation est précaire du fait qu'il n'existe pas de cadastre ni de titres fonciers permettant une exploitation pérenne des terres.

- ❑ **Les terres favorables à la culture de la banane sont rares** : les sols argileux, gravillonnaires ou tourbeux des plantations existantes prédominent et les types alluvionnaires ou limoneux ne sont pas fréquents. La plupart des sols rencontrés en Côte d'Ivoire sont de type ferrallitique, gravillonnaire ou sablonneux, très peu favorables à la culture de la banane et posant des problèmes importants de drainage et de fertilité. Au Cameroun, la zone favorable est limitée aux abords du Mont Cameroun déjà fortement occupés par les plantations de palmier et d'hévéa. Cette zone est fortement accidentée et ne permet pas l'installation aisée de cable-way ou de haubanage aérien. Les autres zones ont les mêmes caractéristiques que les sols de Côte d'Ivoire et sont peu favorables à la culture de la banane.
- ❑ **Dans ces deux pays, il est nécessaire d'irriguer** les plantations de banane toute une partie de l'année (6 mois par an au Cameroun et 10 mois en Côte d'Ivoire) et donc de disposer d'un terrain à proximité d'un cours d'eau permanent pendant la saison sèche. Souvent, en Côte d'Ivoire, ces terres ne sont pas occupées par des paysans en raison d'un risque d'onchocercose (cécité des rivières).
- ❑ **Dans ces deux pays, il existe une pression foncière très forte** sur les terres arables et localisées dans les parties méridionales et il est devenu quasiment impossible de trouver des terrains favorables d'une certaine superficie en un seul tenant. Ce problème de pression foncière est pour partie à l'origine du conflit qui sévit actuellement en Côte d'Ivoire et fait l'objet de conflits fréquents au Cameroun.
- ❑ D'autre part, **l'accès à la terre est soumis aux droits coutumier et foncier** : la terre appartient à l'Etat et coutumièrement aux villageois ; traditionnellement la terre « appartient » à celui qui la cultive et les formalités pour pérenniser cette occupation par un bail emphytéotique sont longues et coûteuses. Toute nouvelle installation fait l'objet d'un bail précaire signé avec un village pour une durée déterminée avec une restriction sur la réalisation d'installations pérennes. Ce système ne favorise donc pas la création de nouvelles plantations de bananes qui nécessitent souvent des investissements d'installation coûteux : préparation des sols, drainage, pistes, cable-way et stations de conditionnement

Ces observations sont, au demeurant, valables pour l'ensemble de la zone subtropicale africaine.

(4) Jusqu'à présent, les sociétés non européennes ont très peu investi directement dans la production bananière en Afrique, malgré l'accès à un marché contingenté et une protection tarifaire.

Que ce soit en Côte d'Ivoire ou au Cameroun, les grandes sociétés multinationales de la banane ont très peu investi directement dans la production :

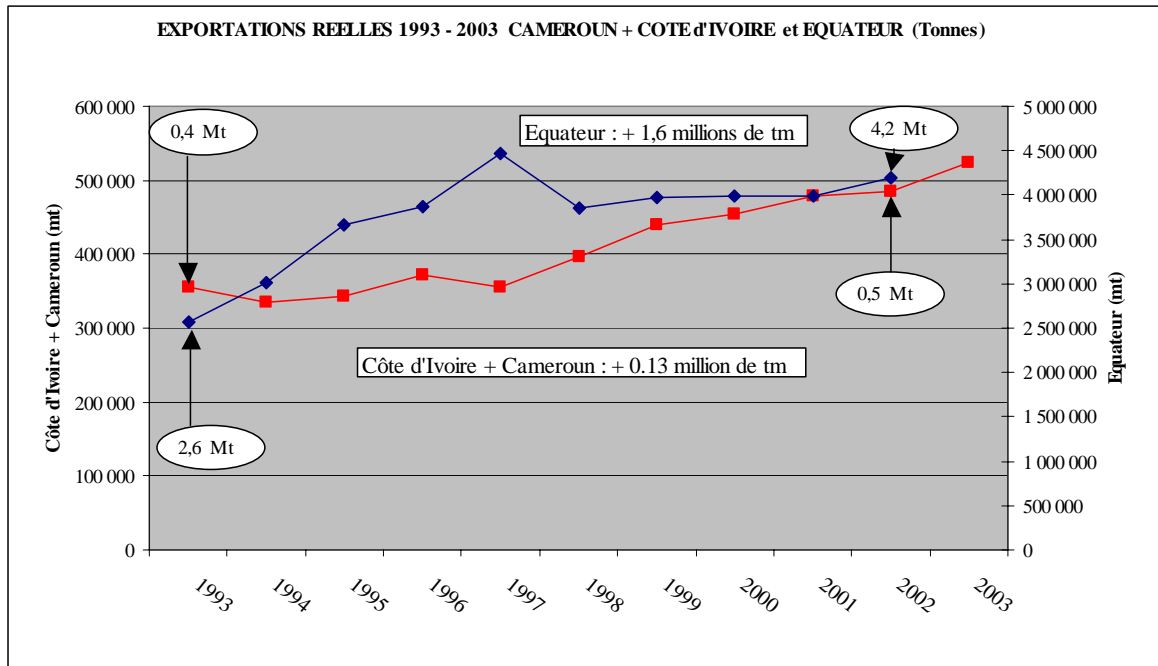
- ❑ **En Côte d'Ivoire, pratiquement aucun investissement important n'a été réalisé par des sociétés américaines.** Les principaux investissements ont été réalisés par une société ivoirienne (SCB), filiale d'une compagnie française (Compagnie Fruitière) portant des intérêts minoritaires américains (DOLE) et Chiquita n'a jamais pu développer ses ambitions de production dans ce pays en raison des différentes contraintes mentionnées dans cette note.
- ❑ **Au Cameroun, des investissements ont été réalisés par des sociétés françaises** dont la Compagnie Fruitière et une société d'Etat (CAMDEV) qui dispose d'un contrat d'appui technique et financier avec Del Monte.

A plus petite échelle, une plantation moyenne a été constituée, qui est indépendante des grands opérateurs et rassemble des intérêts privés camerounais et européens

(5) Pendant la période 1993 – 2002, la production exportée de l'Equateur a augmenté de plus 62% et de 1,6 millions de tonnes en valeur absolue, dont 180.000 tonnes sur l'Europe (Source FAO et UE).

Le graphique ci-après représente les évolutions comparées, de 1993 à 2002, des productions exportées ivoirienne et camerounaise d'une part avec la production exportée équatorienne d'autre part. On constate qu'en valeur absolue (ce qui est le plus important en termes de gain de parts de marché), la production de l'Equateur a augmenté de 1.6 millions de tonnes entre 1993 et 2002, alors que pendant la même période, la production exportée du Cameroun et de la Côte d'Ivoire a augmenté de 0.13 million de tonnes.

Remarque : le graphique ci-dessous présente deux échelles différentes en raison de la disparité des productions à comparer, qui sont dans un rapport de 10.



En conclusion, les productions de la Côte d'Ivoire et du Cameroun n'ont jamais et ne représenteront pas de menaces de prise de parts de marché significatives de la banane en Europe au détriment des productions latino - américaines.

2. COMMENT MAINTENIR CETTE ACTIVITE EN AFRIQUE ?

Pour maintenir cette activité génératrice d'emplois, de revenus et contribuant à diminuer significativement la pauvreté dans les pays africains où elle est implantée, il est nécessaire que les importations de bananes en provenance de ces pays soient protégées par un tarif douanier suffisant.

2.1 LES PRIX DE LA BANANE EN EUROPE ET AUX USA

2.1.1. DEFINITION DES PRIX INTERIEURS ET PRIX EXTERIEURS – APPROCHE PAR LES COURS

(1) Selon l'accord sur l'Agriculture de l'OMC, la détermination du montant d'un tarif douanier doit s'effectuer sur la base des prix dits « extérieurs » et « intérieurs » du pays importateur du bien à taxer.

Le calcul des équivalents tarifaires, qu'ils soient exprimés en droits ad valorem ou en droits spécifiques, doit s'effectuer sur la base de la différence effective entre les prix intérieurs et les prix extérieurs :

Les **prix extérieurs** sont, en général, les valeurs unitaires C.A.F. moyennes effectives pour le pays importateur. Dans les cas où les valeurs unitaires C.A.F. moyennes ne sont pas disponibles, les prix extérieurs: (i) sont les valeurs unitaires C.A.F. moyennes d'un pays proche; ou (ii) sont estimés à partir des valeurs unitaires F.O.B. moyennes d'un (de) gros exportateur(s) choisi(s) de manière appropriée, majorées du montant estimatif des frais d'assurance, de transport et autres frais pertinents supportés par le pays importateur.

Les prix extérieurs sont généralement convertis en monnaie nationale suivant le taux de change annuel moyen du marché pour la même période que celle sur laquelle portent les données relatives aux prix.

Le **prix intérieur** est généralement un prix de gros représentatif qui prévaut sur le marché intérieur ou une estimation de ce prix dans les cas où il n'y a pas de données adéquates disponibles.

En l'absence de statistiques relevant strictement des définitions ci-dessus, il a été retenu que :

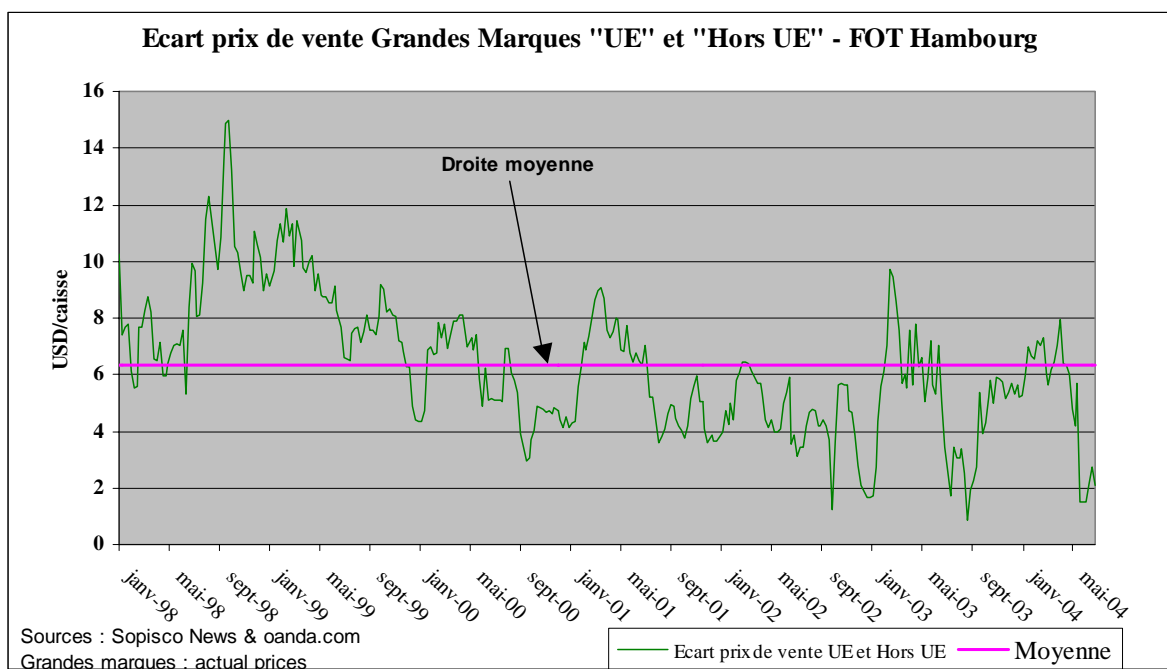
- Le prix extérieur est la référence des cotations des grandes marques hors UE
- Le prix intérieur est la référence des cotations des mêmes marques au sein de l'UE (base Hambourg).

Ces prix, illustrés dans les graphiques qui suivent, tiennent compte du coût des licences et des droits de douane.

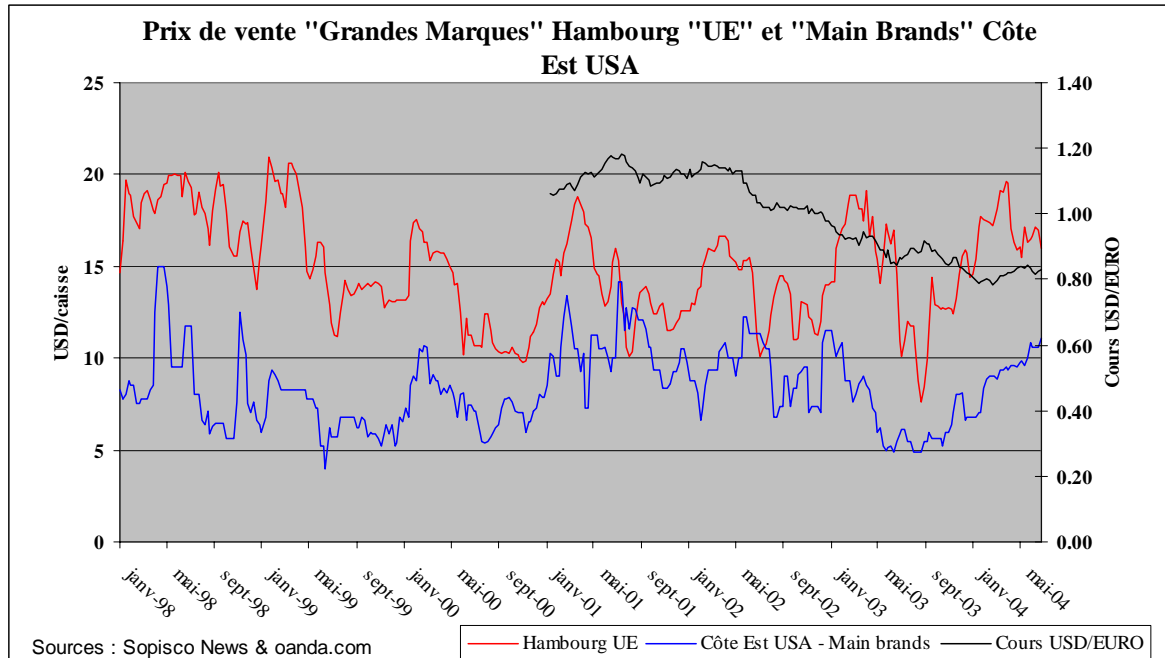
(2) A l'analyse des cours de la banane, on constate que la même banane vendue au même lieu, la même semaine, a un prix de vente significativement différent selon qu'elle est destinée au marché « Hors UE » ou « UE ».

Comme on peut le constater sur le graphique ci-après, cet écart est permanent, mais variable selon les périodes, la moyenne étant de 6,32 € par carton.

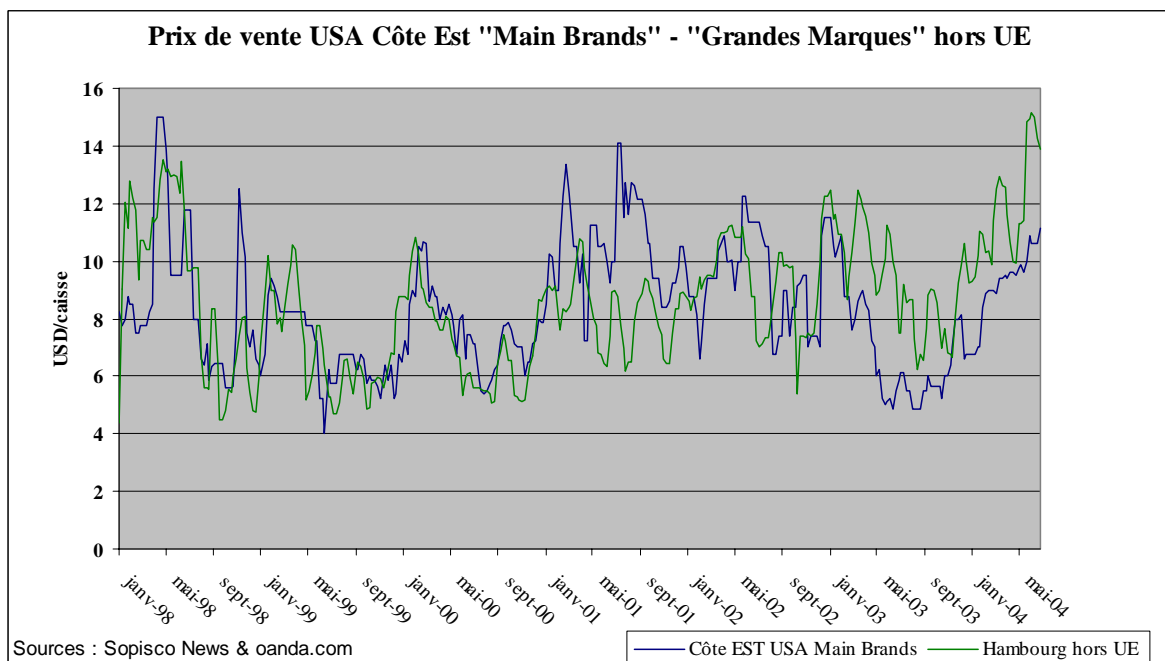
A l'examen du graphique ci-après, on constate que l'écart entre un prix de vente F.O.T. (Free On Truck) Hambourg pour des lots destinés à l'Europe « hors UE » (où il n'y a pas de contingentement) et des lots destinés à l'UE est permanent et significatif. La moyenne de 1998 à 2004 est de 6.32 € par carton, soit 346 € par tonne.



De même, cet écart est très significatif et équivalent au précédent entre le prix de vente « UE » et « USA Côte Est » pour des marques similaires. Dans ce cas, la moyenne calculée sur la même période est de 6.52 € par carton, soit 359 € par tonne.



Si l'on compare l'écart entre les cours de la Côte Est des USA avec les cours de Hambourg « Hors UE », on constate une similitude certaine entre l'évolution des deux cours ; ainsi, l'écart moyen entre les deux cours, calculé de 1998 à 2004 est de seulement 0.21 USD/carton.



Il existe donc un **marché mondial** de la banane qui évolue d'une manière très similaire sur les deux continents (USA et Europe hors UE) et un **marché où il y a une régulation des prix par un contingentement de l'offre**.

Les tableaux ci-dessous explicitent le calcul de l'écart « Prix Extérieur » et « Prix intérieur » pour des marques similaires :

ECART DES COURS DE LA BANANE "UE" et "Hors UE" à Hambourg
Par carton de 18.14 Kg

Années	ECART COURS par CARTON en US \$	Cours US \$ = €	ECART COURS par CARTON en EUROS
1998	8,94	0,90	8,05
1999	8,33	0,93	8,96
2000	5,70	1,08	5,28
2001	5,80	1,12	5,18
2002	4,45	1,06	4,18
2003	5,18	0,89	5,83
2004 25 semaines	5,27	0,81	6,48
Moyenne			6,28

ECART DES COURS DE LA BANANE "UE" et "Hors UE" à Hambourg
Euros par Tonne métrique

Années	Ecart Cours en EUROS/T
1998	443,54
1999	493,84
2000	291,06
2001	285,54
2002	230,69
2003	321,57
2004 25 semaines	356,97
Moyenne	346

Sources

Cours de la banane: SOPISCO NEWS

Cours devises : SOPISCO NEWS & www.oanda.com

On constate donc que l'écart entre le prix intérieur et extérieur est en moyenne de 346 € par tonne de banane, avec des variations de 231 à 494 pour le maximum.

2.2 Les prix de revient de la banane africaine sont élevés

2.2.1. EN COTE D'IVOIRE,

Le prix de revient hors licence d'importation est de 12,6 € le carton de 18,14 Kg (cf. étude réalisée en avril 2002 par l'Union européenne « Monitoring de la ligne budgétaire bananes Côte-d'Ivoire »).

COTE D'IVOIRE : prix de revient de la banane WD

RUBRIQUES	F.CFA/kg		
	Niveau Technique Faible	Niveau Technique Moyen	Niveau Technique Fort
Rendement en mT/ha	24,0	40,0	54,0
A Salaires et frais généraux	63,2	45,9	43,3
A Fournitures plantations	124,7	127,8	110,9
A Electricité carburant	33,5	17,6	12,8
A Amortissements	29,8	36,4	41,4
A Mise à FOB	17,6	17,6	17,6
Total	268,8	245,3	226,0
Réévaluation 2001/2003	15,5	13,0	12,0
TOTAL FOB	284,3	258,3	238,0
Fret et frais d'approche WD	124,0	124,0	124,0
TOTAL Rendu EUROPE WD	408,3	382,3	362,0
Rémunération du capital (Euro) par carton	2,0	2,0	2,0
Prix par carton de 18.14 Kg (euros)	13,3	12,6	12,0

Source : "A" ref à l'étude Thales membre d'Agriconsortium d'avril 2002 - UE

2.2.2. AU CAMEROUN,

L'évaluation du programme d'assistance technique et financière au secteur bananier (ATF 99) réalisée par le Cabinet EURATA au mois de mars 2004 pour le compte du Gouvernement camerounais et de l'Union européenne, a déterminé le prix de revient de la banane d'une des principales sociétés de production à 12,7€ le carton, hors licence d'importation.

SOCIETE CAMEROUN	
Coût de revient de la banane WD	
F.CFA/kg	
RUBRIQUES	EURATA 2000
Rendement en mT/ha	38,0
Salaires et Frais généraux	96,4
Fournitures plantations	124,0
Amortissements	10,8
Mise à FOB	17,2
TOTAL FOB	248,4
Fret et frais d'approche WD et commercialisation	139,9
TOTAL Rendu EUROPE WD	388,3
Rémunération du capital (Euro)	2,0
Prix par carton de 18.14 Kg (euros)	12,7

Source : Etude EURATA

On constate ainsi que pour les deux pays, le prix de revient est quasi identique, de l'ordre de 12,7 € le carton alors que ce prix est, selon nos informations, de l'ordre de 8,6 € le carton pour la banane latino-américaine, soit un écart de 4,1 € le carton qui s'explique, entre autres, par le coût des fournitures et de l'encadrement.

2.3. LE PRIX ET CONSOMMATION DE LA BANANE EN EUROPE

(1) Le système contingentaire a su préserver la place de la consommation de la banane en Europe, qui se classe au 3^{ème} rang des fruits consommés, après la pomme et l'orange.

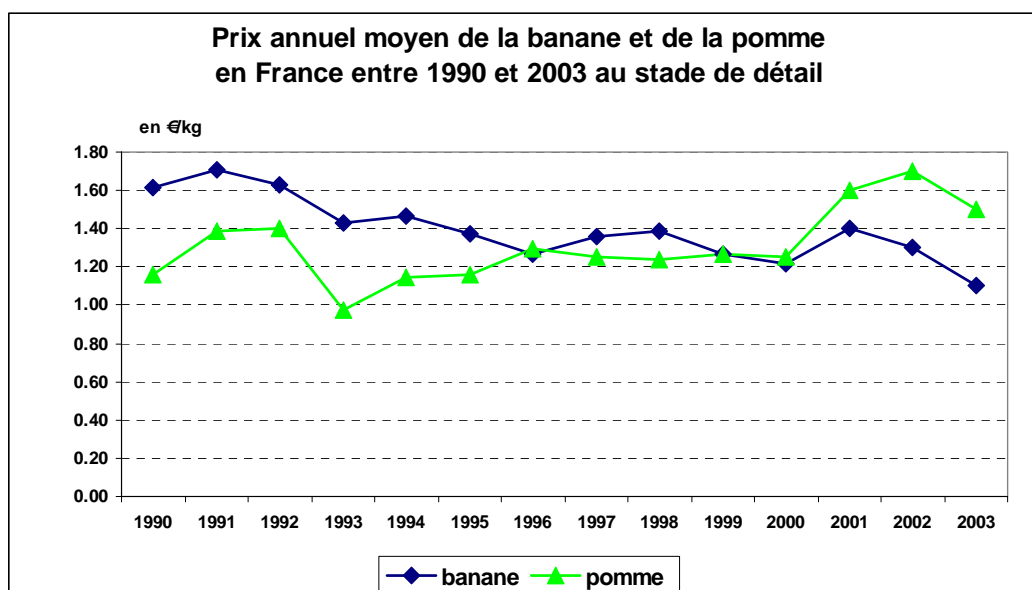
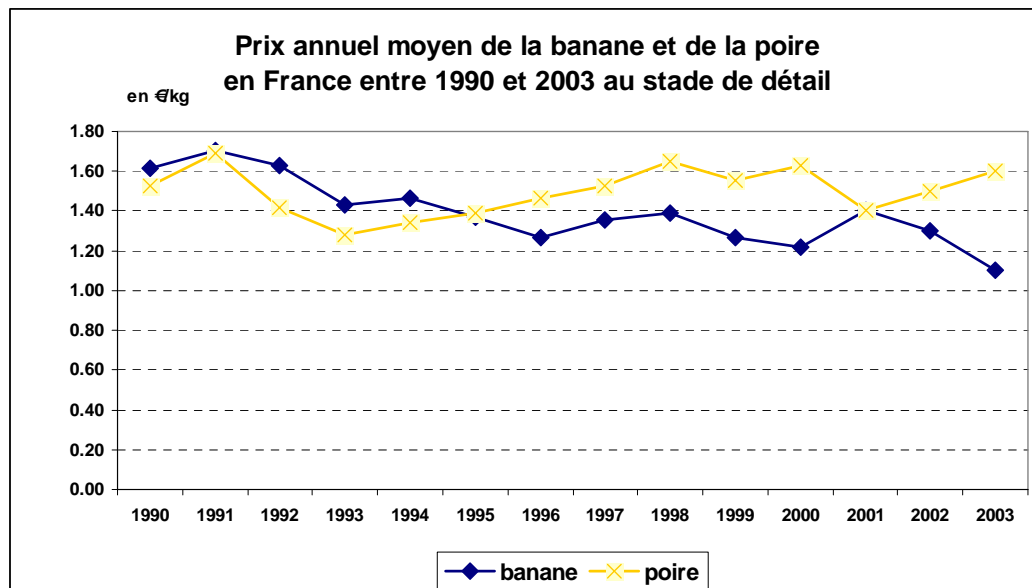
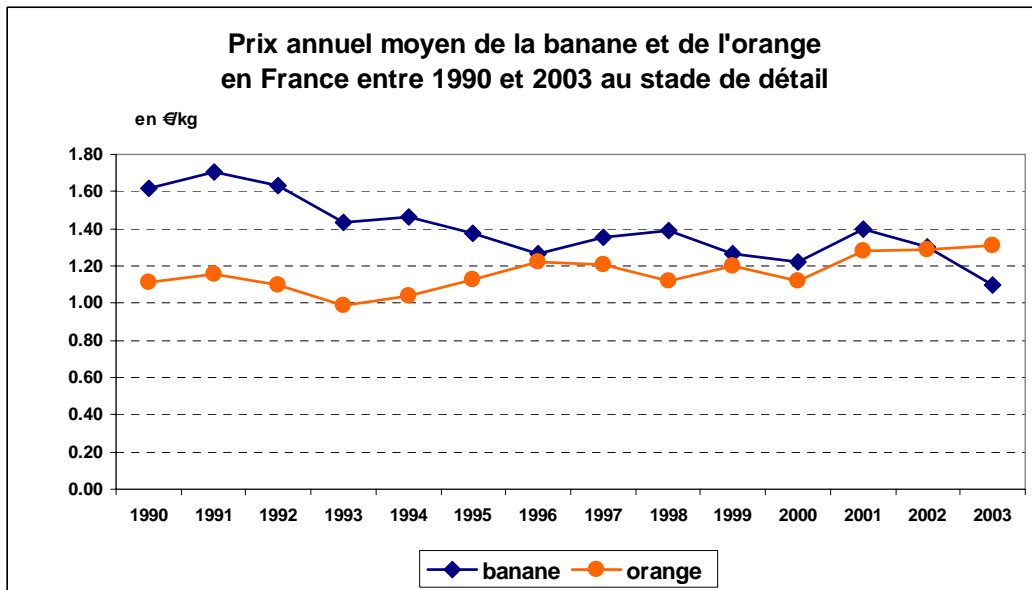
D'après les statistiques de la Commission européenne, la consommation de la banane en Europe (15 Etats-Membres) est même passée de 3.827.301 tonnes à 4.116.608 tonnes entre 1995 et 2003, soit une progression de la consommation de 7,56

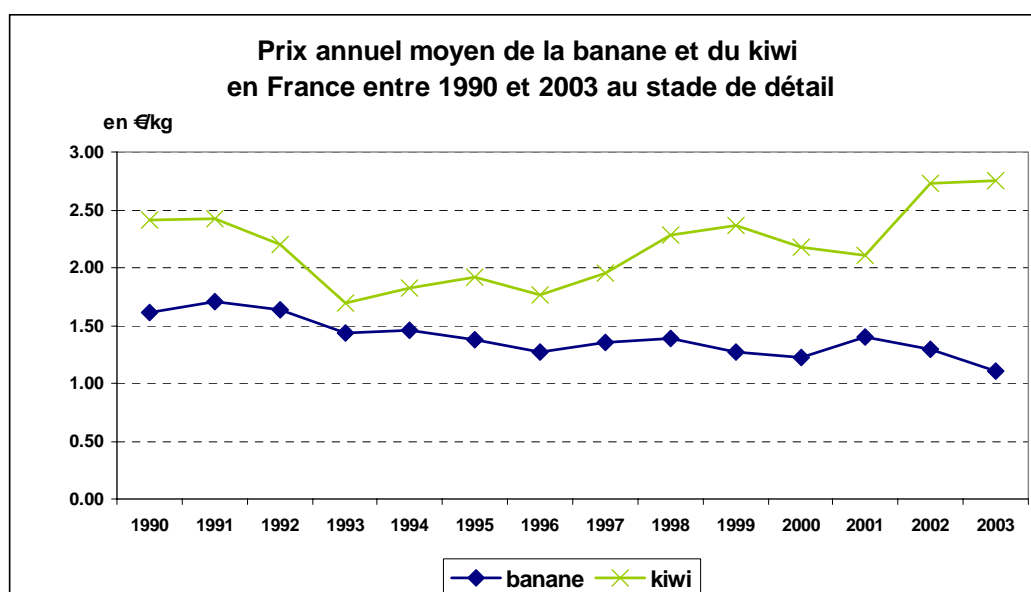
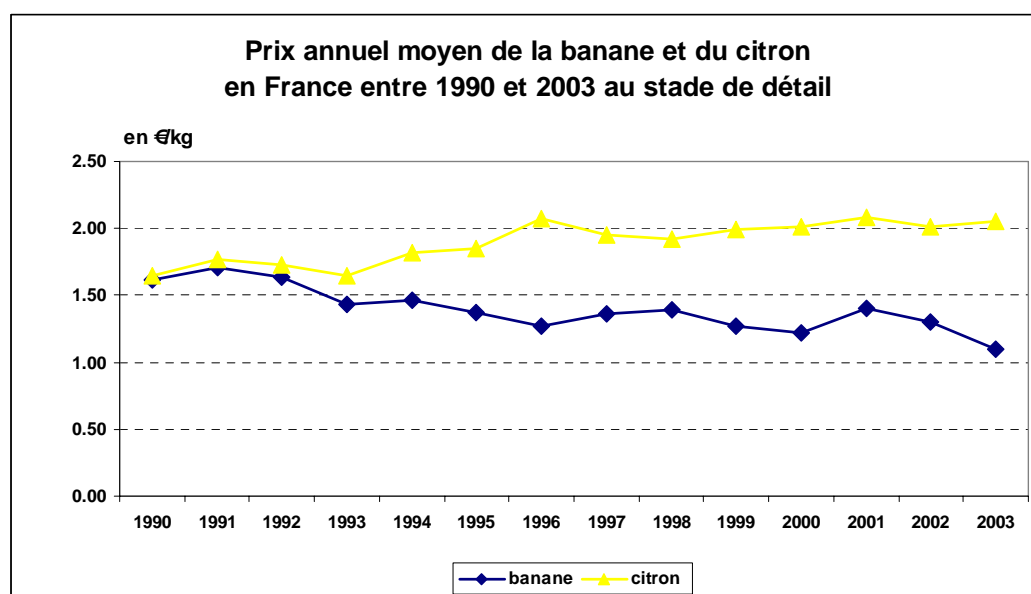
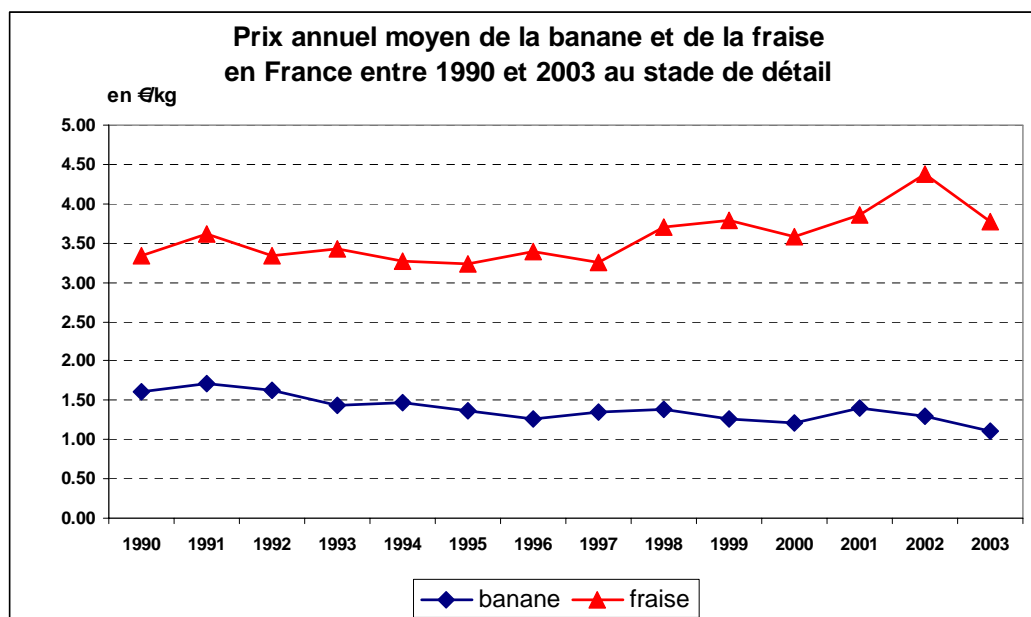
Il n'y a donc pas eu d'érosion de la consommation de la banane en Europe.

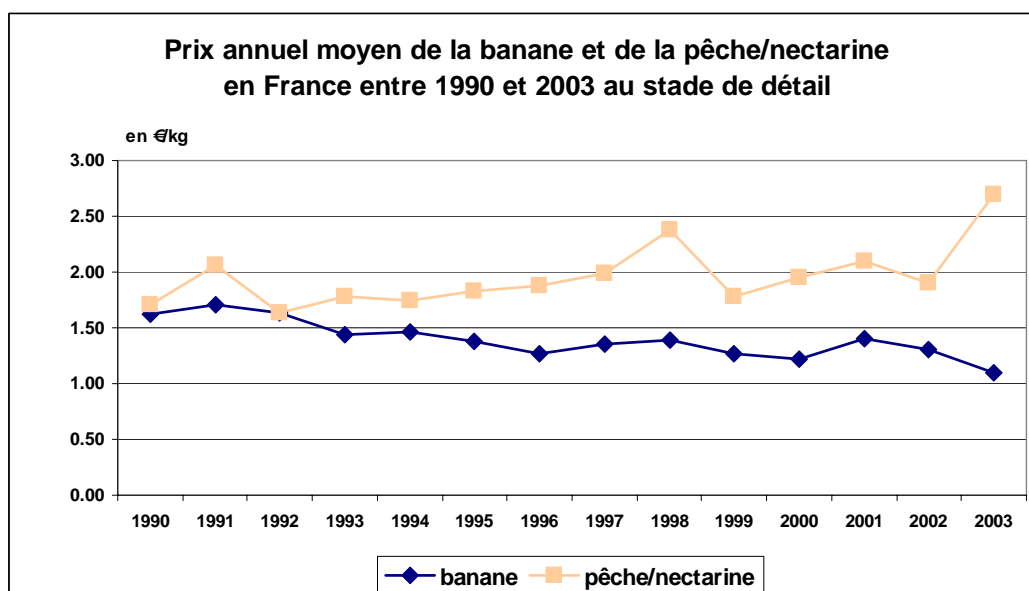
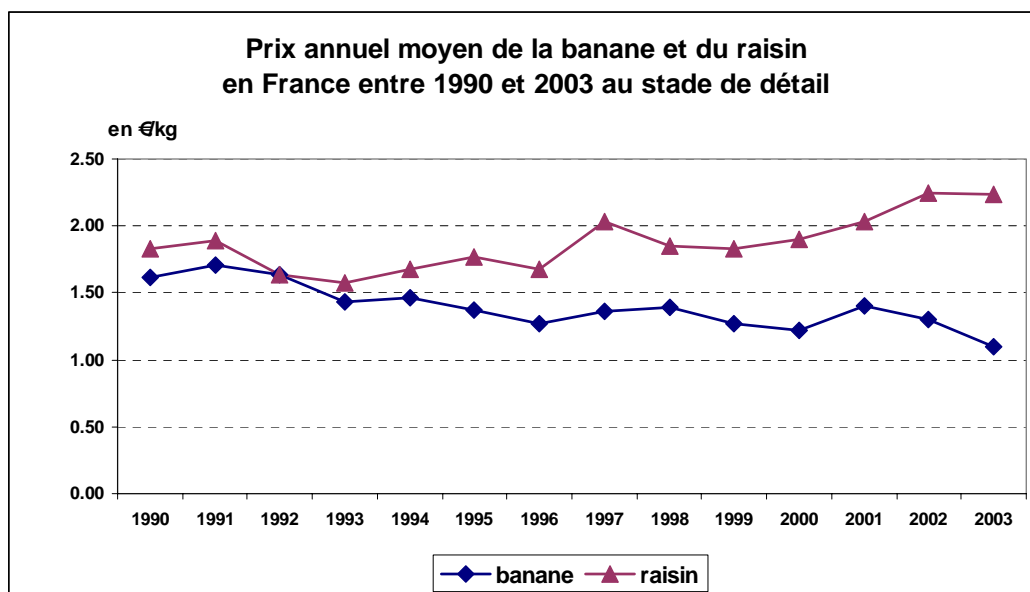
(2) La banane, avec la pomme et l'orange demeurent les fruits les moins chers en Europe.

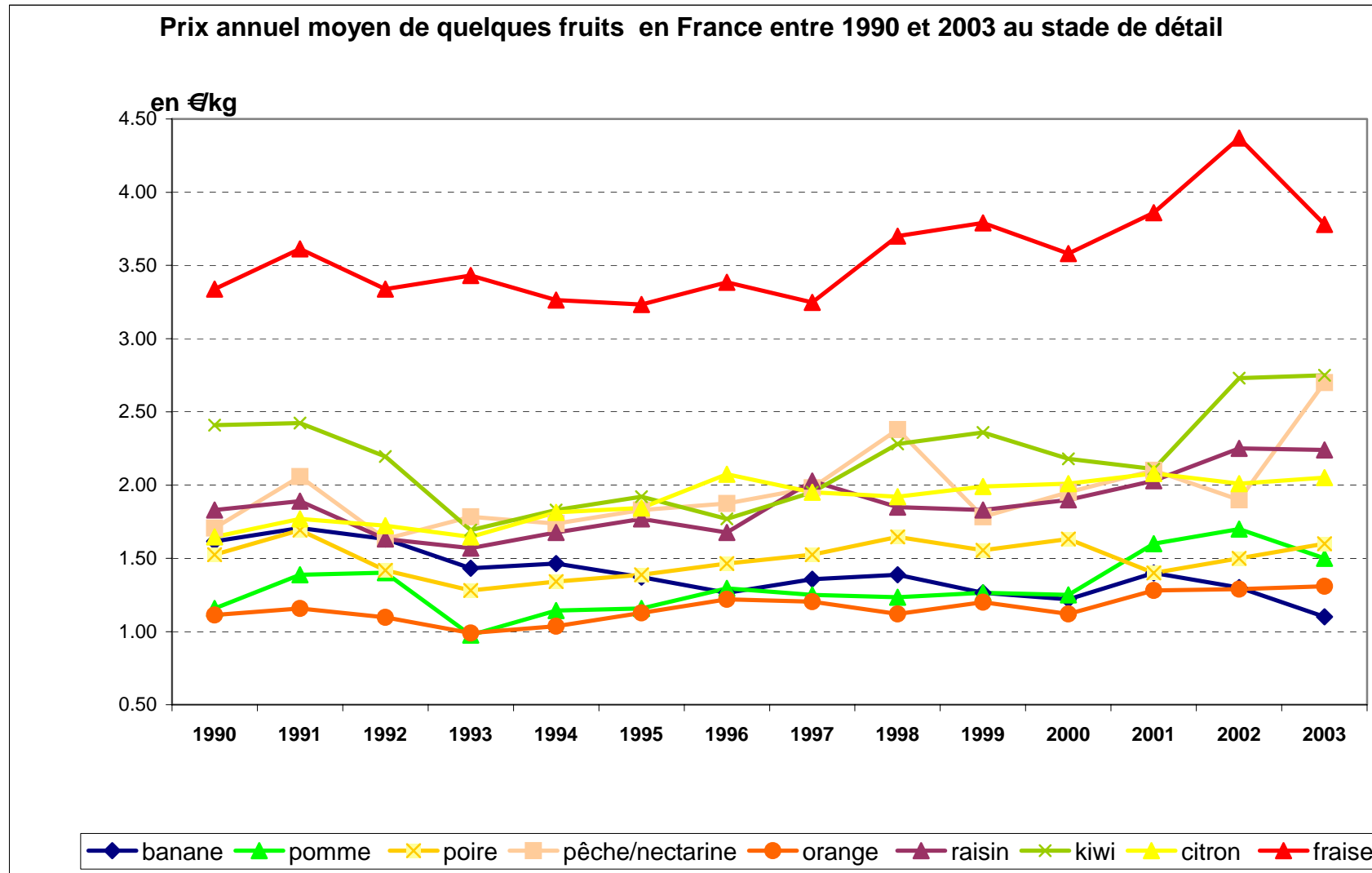
Pour ce qui est du prix au consommateur, les études réalisées en Espagne (source MAPYA), en Italie (source CSO) ou encore aux Pays-Bas (source Dutch Produce Board), classent la banane au 3^{ème} rang des fruits les moins chers, après la pomme et l'orange.

Dans le cas de la France, les graphiques ci-dessous démontrent clairement qu'au contraire des autres fruits dont la tendance des prix a été constamment à la hausse, le prix de la banane n'a cessé de baisser entre 1990 et 2003 (Source : CTI FL, S ECODIP) :









En d'autres termes, le système contingentaire n'a pas eu pour effet de rendre le prix de la banane dissuasif pour le consommateur.

4. CONCLUSION

(1) Au double plan économique et social, voire politique (intégration régionale), la banane est une activité vitale pour les pays africains producteurs.

Du maintien de leurs exportations, à des conditions économiquement acceptables, vers le marché européen qui est l'unique débouché des bananes africaines, dépend pour une très large part la survie de ces pays, par ailleurs déjà en proie à d'énormes difficultés économiques et à des facteurs de déstabilisation en tous genres.

Le prix de revient de la banane africaine reste en effet particulièrement élevé par rapport à la banane latino-américaine et justifie, dans le cadre du futur régime européen d'importation, le maintien d'un écart tarifaire conséquent.

Comme cela a été démontré dans la gestion du système contingentaire, ni le niveau de la consommation de la banane en Europe, ni le prix au consommateur ne s'en trouveraient négativement affectés.

.....

.....